Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1148

Artikel: Le déclin du radicalisme absolu
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011799

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

18 novembre 1993 – nº 1148
Hebdomadaire romand
Trentième-et-unième année

Au pied du mur

A l'occasion de telle ou telle votation, sur l'armée par exemple, les Genevois peuvent donner l'illusion d'un esprit frondeur. Le canton n'en reste pas moins traditionnellement ancré à droite, le gouvernement Nicole, avant la guerre, n'étant qu'un accident qui confirme la règle. Alors Genève a-t-il connu dimanche dernier une révolution, le début d'une ère nouvelle qui verra succéder l'alternance politique au gouvernement de concordance ? Plus simplement le corps électoral a saisi l'occasion de se donner un bol d'air, de tirer un trait sur une législature catastrophique durant laquelle le gouvernement a manifesté son indécision et ses membres n'ont cessé de se chamailler ouvertement. La crise économique et la déprime créent le besoin d'idées simples et d'une équipe décidée. L'Entente bourgeoise l'a compris mieux que ses adversaires, en désaccord sur l'essentiel et déchirés par la volonté irrépressible de durer de Christian Grobet.

Le gouvernement élu n'est pas homogène. Si les candidats et les partis de l'Entente ont pu donner cette illusion durant la campagne, on s'apercevra bien vite, à l'épreuve de la gestion quotidienne et des problèmes à résoudre, qu'il n'en est rien. Inutile donc que les gauches crient à la dictature d'une droite musclée et inhumaine pour effrayer la population: le vrai scénario-catastrophe aurait été l'élection de leurs six candidats.

Pour juger, nous attendrons la majorité parlementaire et son gouvernement au pied du mur. Notamment sur la réorganisation d'une administration vieillotte, voir par exemple la dispersion extrême et l'inefficacité des services voués à la protection de l'environnement; le maintien du plan de circulation dont aujourd'hui, la campagne électorale close, plus personne ne se plaint; un allégement intelligent des procédures qui libère les usagers de contraintes tâtillonnes tout en préservant les objectifs d'intérêt public; une promotion économique plus efficace que les bombements de torse qui en ont tenu lieu jusqu'à présent; un développement raisonné du canton et non des atteintes au coup par coup à la zone agricole selon la règle de la moindre résistance; une révision rapide de la procédure assurant l'élection simultanée du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, et celle de ce dernier à la majorité absolue.

Il y a quatre ans, un gouvernement jeune et fringant nous annonçait monts et merveilles. On sait ce qu'il est advenu. Les nouveaux élus promettent efficacité et célérité. Les Genevois ont de bonnes raisons d'être méfiants. Et dans quatre ans, ils reviendront à une équipe plus équilibrée. JPB

Le déclin du radicalisme absolu

Mêmes causes, mêmes effets, serait-on tenté de dire à la lecture des résultats lausannois. La désunion radicale et la situation économique ont poussé les électeurs à renouveler massivement leur confiance à une majorité unie et aux compétences reconnues. Des électeurs qui ont montré le peu de crédit qu'ils accordaient aux auteurs de ces slogans simplistes et opportunistes où l'Entente bourgeoise était présentée comme plus compétente pour créer des emplois. Il y a, enfin, une relation de confiance entre les Lausannois et leur Municipalité. Et la droite, et les soi-disant promoteurs économiques auto-proclamés, devraient applaudir à ce sentiment retrouvé, si nécessaire à une action politique efficace.

Se rendant à l'évidence, après y avoir laissé des plumes et un municipal au tapis, les radicaux ne pousseront pas la mortification jusqu'à contester la syndicature à Yvette Jaggi. Ils seront bien assez occupés ces quatre prochaines années à sortir du bourbier où ils se sont enfoncés parmi. Il leur faudra, au risque de décevoir une part importante de son électorat, contenir les départs en franc-tireur de Francis Thévoz. Le nouvel élu semble d'ailleurs déjà avoir pris la mesure de la distance qui sépare les coups de gueule propres à une campagne d'une possible action au sein d'un exécutif où la majorité vous échappe. Nous avons pris bonne note, en tout cas, que le sacro-saint respect de la collégialité, dont la transgression socialiste avait fait grand bruit, n'est plus une vertu radicale. Ou

●●●

RÉORGANISATION

Ces banques vaudoises qui ne sont pas muettes

BANQUES VAUDOISES

Elles sont deux à avoir un statut de droit public: la **Banque cantonale vaudoise** (BCV – l'Etat est actionnaire majoritaire) et le **Crédit foncier vaudois** (l'Etat est actionnaire principal, mais pas majoritaire).

La **Caisse d'épargne et de crédit** (CEC) est une banque régionale qui a conclu récemment un accord de rapprochement avec le Crédit foncier.

Du coup, la **Banque vaudoise de crédit** (BVCréd) a perdu tout espoir de rapprochement, que ce soit avec la CEC ou le Crédit foncier. Des épargnants, inquiets sur le sort de leur banque, ont retiré leurs fonds alors même qu'aucun risque immédiat ne les menaçait. Un prêt consortial a été accordé par un pool de banques pour permettre à la BVCréd de répondre à ses éventuels besoins de liquidités.

Un plan d'assainissement a été décidé: il y aura réduction du capital social, puis reconstitution grâce à la participation des deux banques cantonales, de l'Union des banques régionales et des trois grandes (UBS, SBS et Crédit suisse); l'Etat de Vaud est censé reprendre la participation de ces dernières. La direction de la BVCréd passera sous le contrôle de la BCV.

(*ag*) Les banquiers vaudois, responsables de banques cantonales, n'ont pas intérêt à porter sur la place publique les problèmes de leur future relation institutionnelle. Jacques Treyvaud, président de la direction de la Banque cantonale vaudoise (BCV), donne deux interviews en deux jours (*24 Heures* et *Nouveau Quotidien*) pour sommer l'autorité politique d'agir. La première action du Conseil d'Etat devrait être d'imposer le silence dans les rangs. La préparation de décisions aussi délicates ne se prête pas au débat médiatique.

Déjà les simplificateurs voudraient faire apparaître un Crédit foncier conservateur et une audacieuse BCV. Il ne s'agit pas d'un match ! Le forcing de la BCV pourrait même nuire à son image: pourquoi cette soudaine pression ? Recherche-t-elle l'efficience de la place bancaire vaudoise ou d'abord à regonfler son bilan, vu l'importance non chiffrée publiquement des crédits à risques ? Mieux vaudrait ne pas donner prétexte à ce que cette question désobligeante soit posée.

Quelques repères dans cette problématique.

La Banque vaudoise de crédit va être totalement réorganisée, si elle ne disparaît pas. La multiplicité de ses points d'implantation sera passée sous revue. D'un autre côté, la Caisse d'épargne et de crédit va collaborer, peut-être fusionner avec le Crédit foncier. Là aussi il y aura rationalisation. Une fusion immédiate Crédit foncier et BCV s'y surajoutant remettrait en cause 280 emplois supplémentaires. Il n'est pas possible à l'évidence de tout faire en même temps pour des raisons humaines et politiques, au sens de l'aménagement du territoire. D'abord la mise en ordre des banques régionales !

Le Crédit foncier apporte deux choses à l'économie vaudoise: une politique des taux hypothécaires modérée et stable; sa capacité, vu son image de banque de placement de père de famille, bien perçue en Suisse allemande, de drainer de l'épargne dans l'ensemble du pays au profit des investissements vaudois. Deux qualités qu'il faut préserver. J'avais écrit ici qu'il jouait le rôle d'une banque de service para-public, c'est-à-dire que sa recherche du profit s'inscrit dans d'étroites limites dont bénéficie l'économie cantonale. Une collaboration encore plus étroite avec l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie, les Retraites populaires, la Caisse de pension de l'Etat renforcerait ce noyau dur para-public.

La BCV a le mérite de servir les entreprises vaudoises et d'affronter sur un terrain autrement difficile les grandes banques commerciales. Son raisonnement a toujours été le suivant: si vous voulez que j'aie les moyens de soutenir les sociétés indigènes, il faut aussi que j'aie la possibilité de gagner de l'argent en participant aux opérations de la place financière suisse. Mais cet exercice, hors frontières cantonales, est de difficile maîtrise. Il exige réserves et savoir-faire. A défaut on aurait un renversement de l'objectif premier. Ce serait l'économie locale qui couvrirait les risques pris sur les marchés internationaux. Il serait intéressant sur quinze ans (en ouvrant tous les placards !) de faire le compte des gains et pertes de ces activités élargies. Avant de décider des formes de collaboration ou de fusion, c'est la mission même de la BCV qui doit être concrètement établie, car la loi qui la définit ne permet pas de cerner avec assez de précision cette politique: jusqu'où et jusqu'à quelle heure doit-elle jouer dans la cour des grands ? La modération des ambitions serait peut-être de bonne sagesse.

Demeure le coût du soutien à l'économie vaudoise. Là un partage entre les deux banques est naturel, même si certains appuis sortent du champ ordinaire du Crédit foncier. Dans les cas concrets, il est vraisemblable qu'un double appui (voir le sauvetage de la Banque vaudoise de crédit) facilite le tour de table des intervenants.

Il y a donc deux temps de réorganisation. Celui de l'urgence de la mise en ordre du réseau régional; celui de l'inventaire des bilans et de l'examen des missions des banques cantonales dans l'intérêt de l'économie vaudoise. Cette réflexion n'est pas compatible avec le forcing et la mise sous pression. ■

PI

●●●

plutôt qu'elle ne l'est plus lorsque le parti se trouve en situation minoritaire.

Les résultats de plusieurs autres grandes communes vaudoises confirment le déclin du radicalisme absolu. Un cumul exagéré des mandats et un système de promotion davantage basé sur la récompense des services rendus que sur les compétences a miné et affaibli la relève de ce parti. Mais de l'eau peut encore couler sous les ponts de la Venoge jusqu'au jour où le mouvement atteindra les autorités cantonales. Servis par un découpage électoral sur mesure et par un arrière-pays aux réflexes ataviques, les radicaux vaudois continueront probablement de régner, quelque temps encore, sur ce canton. Mais ils devront apprendre à partager ce qu'ils considèrent comme leur étant dû par héritage historique.